



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

BUREAU DU 04 MAI 2022

Délibération N° B22/033

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE
VILLERUPT - Secteur RFF Victor Hugo
F09FCX0B018 - Avenant n°1**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Grand Est, agissant en vertu des délégations accordées par le Conseil d'Administration (délibération N°21/129 portant adoption du Règlement Intérieur Institutionnel),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État,

Vu la demande formulée par l'EPA Alzette-Belval souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière de biens du secteur « RFF Victor Hugo » situés sur le territoire communal de Villerupt en vue d'un renouvellement urbain,

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°1 à la convention en date du 25/07/2017 à passer avec l'EPA Alzette-Belval annexée à la présente délibération, portant sur la prorogation de la date d'échéance de la convention dont le terme est désormais fixé au 31/12/2027,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec l'EPA Alzette-Belval ledit avenant,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit avenant.

VU ET APPROUVE

Le

1 JUIN 2022

La Préfète de Région,

Pour la Région de Grand Est par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Le Président du Conseil d'Administration,

Antony CAPS

Blaise GOURTAY